

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 179-19**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 179-19 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11^e jour du mois d'avril 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat